

Interpellation «Suppression de la desserte de la CGN : quel cap pour Lutry ?»

Madame la Présidente,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

La semaine passée, nous avons appris avec stupéfaction la suppression de la desserte du débarcadère de Lutry dans le cadre de l'horaire de printemps de la CGN. Cette décision ne touche d'ailleurs pas seulement notre commune, mais bien l'ensemble des débarcadères de Lavaux, une région pourtant classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et dont la CGN continue d'exploiter abondamment l'image dans ses supports de communication et autres plaquettes publicitaires.

Cette suppression s'ajoute à l'abandon l'année passée de la croisière des aînées et à la nette dégradation de l'offre de cartes journalières. Lutry se retrouve ainsi purement et simplement exclue de l'offre de navigation lacustre, alors que notre commune a pourtant toujours soutenu et financé les activités de la CGN, que ce soit par le biais du financement du trafic régional et touristique, ou en soutenant l'entretien et la rénovation de sa flotte historique.

Dans ce contexte, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été informée de la suppression de la desserte du débarcadère de Lutry préalablement à son annonce par la presse ?
2. La Municipalité a-t-elle reçu d'autres informations concernant la suppression de cette desserte ou sa restauration future ?
3. Comment la Municipalité entend-elle réagir à cette suppression ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Vincent Arlettaz

Proposition de résolution

Le Conseil communal de Lutry déplore la suppression de la desserte de son débarcadère ainsi que, plus largement, celle de l'ensemble des débarcadères de Lavaux. Il dénonce la décision de la CGN de mettre fin à toute prestation dans notre région, pourtant classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en exploitant abondamment l'image à des fins promotionnelles. En conséquence, il soutient les démarches de la Municipalité pour obtenir, dans les meilleurs délais, le rétablissement de cette desserte essentielle pour notre commune et pour l'ensemble de la région.